

AMICALE DU BOULINGRIN



Mairie
27810 Marcilly sur Eure

REGLEMENT INTERIEUR

Vous avez décidé de vous inscrire (ou de vous réinscrire) pour une année scolaire à l'amicale du Boulingrin, et nous vous en remercions.

L'inscription au club implique l'acceptation des quelques règles suivantes :

1. DOSSIER D'INSCRIPTION

LE MEMBRE NE POURRA COMMENCER LES COURS QUE LORSQUE SON DOSSIER AURA ETE RENDU COMPLET, c'est-à-dire :

1. Fiche de renseignements complétée
2. Règlement intérieur signé
3. Une photo d'identité
4. Deux enveloppes (par famille) timbrées au tarif rapide et libellées à votre adresse personnelle.
5. Règlement de la cotisation joint :
 - Soit par chèque rédigé à l'ordre de l'Amicale du Boulingrin (possibilité de paiement en 3 chèques : le premier encaissé en septembre, le deuxième en décembre et le troisième en mars).
 - Soit un règlement en espèces : totalité de la cotisation.

2. HORAIRES

Il est expressément demandé aux membres de veiller au respect des horaires de cours. Pour les activités sportives, le temps passé dans les vestiaires ne devant pas amputer le temps des cours, chacun se doit d'arriver plus tôt afin de passer sa tenue.

IMPORTANT : Les parents se doivent de prendre en charge leur(s) enfant(s) dès la fin du cours. Le club ne peut assurer leur garde hors des horaires du coach et ne pourra être tenu responsable d'un enfant restant seul dehors après fermeture des portes.

3. ABSENCE DU COACH

Les membres seront prévenus lors du cours précédent. Toutefois, nous remercions les parents d'accompagner leurs jeunes enfants afin de s'assurer de la présence du coach, une absence de dernière minute pouvant malheureusement arriver.

4. HYGIENE

Par mesure d'hygiène et de sécurité, **les membres gymnastes devront obligatoirement porter des chaussures rythmiques avec semelles antidérapantes ou des baskets réservées à cet usage.**

Toute égratignure ou blessure sera recouverte par un pansement adhésif.

5. ACCIDENTS

Les accidents survenant durant les heures d'entraînement sont pris en charge par l'assurance Club.

Aussi le jour de l'accident, nous vous remettons une « déclaration d'accident » à rendre complétée par le médecin dans les 48 heures. Nous vous remercions de bien vouloir respecter ce délai afin d'éviter tout refus de prise en charge.

Nous vous rappelons que l'assurance ne couvre pas les non-adhérents en cas de blessure ou de dégradation des biens, il est donc souhaitable que pendant les cours de gymnastique des adultes, les enfants de ses derniers ne soient pas présents dans la mesure du possible afin de ne pas perturber le déroulement des cours et pour éviter tout accident.

6. VESTIAIRES

Nous vous demandons de ne pas laisser dans les vestiaires d'objets de valeur, argent, etc....

LE CLUB NE PEUT ETRE TENU RESPONSABLE DES VOLS QUI POURRAIENT S'Y PRODUIRE.

Toute personne prise en flagrant délit de vol se verra immédiatement et définitivement exclue du club.

Rappel : *Il est nécessaire de marquer les vêtements au nom des enfants*

Des vêtements sont fréquemment oubliés dans les vestiaires.

7. MODIFICATION D'ADRESSE OU NUMERO DE TELEPHONE EN COURS D'ANNEE

Ne pas oublier de **NOUS SIGNALER** toute modification à ce sujet.

8. ARRET DE L'ACTIVITE EN COURS D'ANNEE

Toute année scolaire commencée est due dans son intégralité. Une dérogation à cette règle est accordée pour une première inscription à l'amicale. Un désistement est, dans ce cas, possible avant la clôture du premier mois de cours.

9. ATTITUDE

L'amicale est une association loi 1901, ce qui signifie qu'elle ne peut vivre qu'au travers de ses adhérents, votre participation est très fortement recommandée lors des différentes manifestations.

Les activités proposées sont des moments de détente pour tous et elles doivent être pratiquées dans la tolérance, l'implication de soi et le respect du coach.

Tout membre ayant un langage ou une attitude incorrecte pourra se voir exclu des cours.

10. GYMNASTIQUE ENFANTS

Afin d'éviter des blessures sur vos enfants, une perte ou une casse de vos bijoux, il est recommandé aux parents de ne pas mettre de bijoux à vos enfants lors des cours de gymnastique. En cas de problème l'Amicale déclinera toute responsabilité..